

J'ai obtenu la carte de séjour

Par Hyppolite

« **D**ieu a toujours été fidèle dans ses promesses. Et dans Sa souveraineté, Il est seul à déterminer le moment favorable pour leur réalisation. Quelquefois les pressions et autres adversités nous accablent et obscurcissent l'horizon de notre croyance. Elles nous amènent des questions sans de vraies réponses. Hyppolite Nsadi a connu ces moments difficiles, ces instants de désespérance. Mais, grâce à son enracinement dans la croyance et de la connaissance juste de la Parole de Dieu, Hyppolite a résisté à cet appel morbide de la dépression. Il s'est confié à Dieu, et ce dernier lui a répondu. C'est cette expérience heureuse que l'homme de Dieu voudrait partager avec vous, lecteurs. Ecoutez-le.

« Un jour, mon bien-aimé frère Julva a voulu savoir où j'en étais en ce qui concernait mes démarches pour l'obtention de la carte de séjour. A sa question, je répondis par cette phrase laconique: « J'ai tout arrêté, mes démarches n'ayant pas abouti ». Le frère me proposa d'écrire au préfet. Car au terme d'un moment d'intenses prières, le frère me dit que le moment était favorable. Ce que je fis sans succès, hélas, mais déterminé pour autant à m'investir davantage. La circulaire de Monsieur Sarkozy sur la régularisation d'une certaine catégorie d'étrangers en situation irrégulière, dont m'avait parlé le frère Pierre Quint ne m'apporta pas plus de satisfaction qu'une association que j'ai consulté à ce sujet: je ne répondais pas aux critères évoqués. Toutefois, mon dossier resta au bureau de l'association. Il me resta la prière. Je fus soutenu en cela par le frère Julva et par bien d'autres Bien-aimés.

Ma garde à vue n'était que la porte se sortie, la solution à mon problème de séjour.

Le 12 novembre 2006, je suis interpellé par la police à la gare de Puteaux, après le travail. Faute de papiers d'identité, Je fus amené au Commissariat. L'OPJ me signifia ma mise en garde à vue.

Loin d'ébranler ma croyance, cette garde à vue me permit, cette nuit-là, d'intensifier ma prière et les cantiques de louange. J'ai vu un médecin, puis un avocat d'office, mes empreintes digitales furent prélevées et un procès verbal dressé. Dans ma prière, je m'adressai au Père céleste lui disant que cette mise en garde à vue n'est que la porte de sortie, la solution à mon problème de séjour. En même temps, le Bien-aimé Julva, faisant part de ma situation aux coordonnateurs Emmanuel et Phidias, s'entendit dire que ma garde à vue était la porte de sortie pour moi.

L'affaire en chiffre trois était entendue. L'accomplissement. Le lendemain, à 12 heures 15, je fus libéré, et prié de prendre contact avec l'association Resef que le frère Julva avait contacté auparavant.

De l'association, je reçus une lettre et mon dossier à déposer au tribunal. La date de l'audience fut fixée, et un avocat d'office désigné.

Le jugement fut rendu en ma faveur, en présence de mon épouse, de ma fille Anaïs et des membres de l'association. La lettre portant annulation de la décision du Préfet Des Hauts de Seine fut déposée à la Préfecture.



Elle priait en outre le Préfet de réexaminer mon dossier.

Ce dernier la transmet à la Préfecture de l'Essonne, qui par le biais de son personnel administratif m'invita à fournir les pièces nécessaires à la régularisation de ma situation administrative.

Que Dieu soit loué! » ,